



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-109839>

Département(s) de publication : 70

Annonce n° 25-109839

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de Communes du Pays de Lure

Correspondant : MME ARNOULD Isabelle, Présidente

Adresse : ZA de la Saline Rue des berniers, ZA de la Saline, 70200 Lure

Coordonnées :

Téléphone : 0384890030

Courriel : contact@pays-de-lure.fr

Adresse internet : <http://https://www.pays-de-lure.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : SIGNALISATION HORIZONTALE

Lieu d'exécution : Voies communautaires situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lure (23 communes).

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne la réalisation des prestations de signalisation horizontale sur les voies communautaires situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lure (23 communes). Les prestations que le titulaire aura en charge concernent les travaux sur la voirie, places publiques, parkings, et tout autre lieu relevant de la CCPL.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Montant minimum en euro(s) H.T. de l'accord-cadre : 8 000 euros HT Montant maximum en euro(s) H.T. de l'accord-cadre : 32 000 euros HT Le marché commence le 01/01/2026 et se termine le 31/12/2026 Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse par période de 12 mois.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

Date prévisionnelle de début des travaux : 01/04/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Voir DCE

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Voir DCE

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Voir DCE

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. ;5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 70%
- Valeur technique : 30%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 07/11/2025 à 16:30

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : PA-015-2025

Renseignements complémentaires : Etendue de la consultation La présente procédure est organisée selon une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et de la délibération du 16 juillet 2020 portant sur la délégation du conseil communautaire à la Présidente. Le marché fera l'objet d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Cet accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Le Dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur (www.paysde-lure.fr - rubrique « marchés publics ») Transmission par voie électronique La transmission des offres par voie électronique est uniquement autorisée. Le Maître d'ouvrage accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : www.pays-de-lure.fr - Rubrique « Marchés Publics » Transmission par voie postale ou remise en mains propres La transmission par voie postale ou remise en main propre n'est pas acceptée. Renseignements complémentaires Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de : pour les renseignements d'ordre administratif : RC Page N°9 Communauté de Communes du Pays de Lure : Franck CUNAT Tél. : 03 84 89 00 44 - Fax : 03 84 89 00 31 Courriel : franck-cunat@pays-de-lure.fr pour les renseignements d'ordre technique : Communauté de Communes du Pays de Lure : Richard STUTZ Tél. : 03 84 89 00 22 - Fax : 03 84 89 00 31 Courriel : richard-stutz@pays-de-lure.fr Voie de recours Le tribunal territorialement compétent est le tribunal

administratif de Besançon : 30, rue Charles Nodier - 25 044 BESANCON Cedex 3 Téléphone : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01 - Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr <http://besancon.tribunal-administratif.fr/> Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Greffe du Tribunal Administratif de Besançon, aux mêmes coordonnées ci-avant.

Section 12 - Adresses complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/10/2025